



# **DISTRICT ARTOIS FOOTBALL**

Chemin des Manufactures – 62806 LIEVIN Cedex

Tél. : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21

Site : [artois.fff.fr](http://artois.fff.fr) - mails : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr) – [comptabilite@artois.fff.fr](mailto:comptabilite@artois.fff.fr)

## **PRECISIONS IMPORTANTES** **concernant l'utilisation des pouvoirs**

Le représentant du club devra **OBLIGATOIREMENT** être licencié **et justifier son identité et sa situation de licencié** pour pouvoir émarger.

Le licencié représentant du club à la date de l'Assemblée Générale, pour pouvoir émarger, **ne devra pas être suspendu**

**Seul le Président ou le Secrétaire du club sont dispensés de l'utilisation du pouvoir pour représenter le club.**

**Tous les autres licenciés (Dirigeants ou Joueurs) devront présenter le pouvoir, signé par le Président avec apposition du cachet du club.**

**Le Président du club, lui seul, peut également donner le pouvoir de son club à un autre club** en indiquant obligatoirement le nom du club et du délégué qui le représentera, toujours en lui remettant le pouvoir qu'il aura rempli et obligatoirement signé, avec le cachet du club.

**Aucun Président de club ne peut donner son pouvoir au District Artois, il faut obligatoirement désigner le nom d'un club présent à cette Assemblée.**

**Un Délégué présent à l'Assemblée ne peut représenter au plus que cinq associations y compris la sienne (le sien + quatre pouvoirs).**

**Toute association absente ou non représentée à l'Assemblée Générale se verra infliger une amende** fixée par le Comité Directeur et figurant au barème financier.